



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 34458

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le programme de recherche militaire concernant le laser mégajoule. Dans le cadre de la prochaine loi de finances, nous aurons à approuver les crédits destinés à son ministère. Parmi ces crédits, certains devraient être destinés au financement de la construction d'un laser dit mégajoule dont la propriété est de produire, semble-t-il, des micro-explosions thermonucléaires, programme qui devrait mobiliser plusieurs milliards de francs. De nombreux citoyens de notre pays s'interrogent sur la pertinence d'un tel programme, tout particulièrement dans l'attente du bilan du fonctionnement de prototype LIL d'ores et déjà opérationnel. Ces doutes et, partant, leur demande d'un moratoire sur cette décision, semblent tout à fait recevables. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles mesures il compte prendre pour mieux informer la population française concernant les orientations stratégiques de défense de notre pays et organiser le débat démocratique nécessaire sur un tel sujet.

Texte de la réponse

La France a signé et ratifié le traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE), qui constitue un élément important du dispositif international de lutte contre la prolifération nucléaire. Elle a ainsi renoncé de manière définitive à recourir aux expérimentations nucléaires. La force de dissuasion demeure toutefois l'ultime rempart pour éviter les conflits majeurs et la France doit conforter la crédibilité de cette force face à tout agresseur éventuel, en assurant un effort adapté en vue du maintien opérationnel de ses armes et systèmes d'armes nucléaires. En conséquence, la confiance dans la fiabilité et la sûreté de armes nucléaires repose désormais sur l'expérience technique et scientifique accumulée lors des précédents essais et sur un programme de simulation, avec en particulier l'exploitation des expériences qui seront réalisées au moyen du laser Mégajoule. Ce programme de simulation améliorera les connaissances des experts du commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour le maintien des armes en service et leur remplacement à terme par de nouvelles armes conçues à partir des engins testés au cours de l'ultime campagne d'essais. Il ne leur permettra pas de concevoir de nouveaux types d'armes nucléaires, dès lors que cette activité nécessiterait une nouvelle campagne d'essais. Préalablement à l'examen du projet de loi de finances 2000, des informations détaillées relatives au programme de simulation ont été communiquées aux membres et aux rapporteurs des commissions du Parlement. Il est précisé que le programme de simulation fait l'objet depuis 1996 d'un effort soutenu qui s'articule autour de la mise en place de moyens spécifiques tels que le laser Mégajoule, les machines de radiographies et les calculateurs de forte capacité, ainsi que d'un ensemble d'activités faisant appel à ces différents moyens pour améliorer les compétences et les connaissances des experts du CEA. En ce qui concerne le laser Mégajoule, la construction s'effectuera en deux étapes correspondant à la livraison d'un module prototype appelé ligne d'intégration laser, dont la mise en service est prévue en 2001, et du laser Mégajoule à pleine puissance attendue pour la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34458

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5302

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6972